

Province de Québec
Municipalité de Saint-Noël
2 juillet 2024

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Noël, tenue le 2 juillet 2024, à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances et à laquelle étaient présents le maire, M. Gilbert Marquis et les conseillères et conseillers suivants :

MME Marie-Pier Leblanc
Johanne Gagné
Cathy Perreault

MM. Guy Gendron

Est aussi présente Mme Manon Caron, directrice générale et greffière trésorière.

ORDRE DU JOUR

078-2024

Il est proposé par, appuyé par Mme Marie-Pier Leblanc, appuyé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

PROCÈS-VERBAUX

079-2024

Il est proposé par Mme Cathy Perreault, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'adopter les procès-verbaux du 3 juin et 25 juin 2024, tel que présenté :

LES COMPTES À PAYER

080-2024

Il est proposé par M. Guy Gendron, appuyé par Mme Johanne Gagné et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer au 2 juillet 2024, pour un montant de dix-neuf-mille-sept-cent-soixante-trois et soixante-six (19 763.66\$). La liste des comptes non-inclus dans le tableau au montant de cent-dix-huit-mille-six-cent-trente-neuf et quatre-vingt-dix-neuf (118 639.99 \$). La liste des comptes payés d'avance au montant de dix-neuf-mille-quinze et treize (19 015.13 \$) incluant un montant de sept-mille-cinq-cent-trois et vingt (7 503.20 \$) de salaire brut en administration.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Manon Caron, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

DON – CLÉMENT ET LAURIER BÉRUBÉ

081-2024

Il est proposé par Mme Cathy Perreault, et résolu unanimement :

De verser un don de 200 \$ à Clément et Laurier Bérubé comme aide financière au Championnat Canadien Jeunesse des échecs du Canada.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'IMPLANTATION D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE DE GESTION FAMILLE G. OUELLET INC.
082-2024

- Considérant que Gestion Famille G. Ouellet Inc. à déposer une demande d'autorisation au conseil municipal pour procéder à l'installation d'un prolongement de la ligne électrique actuelle dans le rang 11 jusqu'au chemin du Lac Malcom et ce dans l'emprise de la municipalité ;
- Considérant que cette section de ligne électrique serait privée et non gérée par Hydro-Québec ;
- Considérant que la municipalité ne détient pas de description technique d'un arpenteur géomètre quant à la localisation exacte de l'emprise du chemin ;
- Considérant qu'une ligne électrique est d'une durée minimale de cinquante (50) ans ;
- Considérant que les procédures avant de donner une telle autorisation sont complexe ;

En conséquence, il résolu unanimement :

D'informer Gestion Famille G. Ouellet Inc. que la municipalité de St-Noël n'autorise pas que ce prolongement soit fait dans l'emprise du chemin du rang 11 lui appartenant et de demander à Gestion Famille G. Ouellet de faire réaliser les travaux par Hydro-Québec.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
083-2024

Il est proposé par M. Guy Gendron et résolu unanimement :

De lever la séance à 20 h 45.

Gilbert Marquis
Maire

Manon Caron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Gilbert Marquis, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Gilbert Marquis, maire